



## COMPTE RENDU DU CSA R DU 28 SEPTEMBRE 2023

En préliminaire après avoir répondu aux nombreuses interrogations des OS lors des déclarations et propos liminaires, La directrice générale a souhaité revenir sur les séances de tir manquantes découlant du mouvement des moniteurs tir. Elle a annoncé que des séances d'urgence vont être mises en place afin de résorber le nombre d'agent avant Noël. Sinon, des dérogations seront faites, compte tenu de la circulaire.

Plusieurs points étaient présentés à titre d'information et pourtant...certains auraient mérité plus d'engagement de la part de la direction générale, et donc un vote, notamment sur la réforme de la formation initiale des contrôleurs.

### I- Présentation du projet d'activités implantées à Metz

Afin d'amortir socialement la fermeture du SND2R à Metz, il a été décidé de créer un pôle à compétence nationale pour gérer l'ensemble des frais de déplacement des agents des douanes.

Différentes options sont sur la table afin d'assurer le reclassement de l'ensemble des agents de Metz à la résidence sur une estimation globale suivante :

Si transfert GLOBAL alors le volume des 48000 états de frais (11000 DNGCD, DNRED, DNRFP -soit 10 emplois) + 6000 DG (5 etpt) + 31000 DI (soit 30 etpt) correspondent à un total de 45 emplois (ETPT).

Si pas de transfert des états de frais DNGCD, DNRED, DNRFP, DG :

- Gestion des frais de mission Ordre de mission « simple » (sans prestations associées) et ordre de mission « complexe » (avec prestation): 30 ETPT.
- Gestion frais de changements de résidence et révision des facturations : 2 ETPT
- Gestion réserve opérationnelle : 3 ETPT.

Soit 35 ETPT la gestion des paris-spé est prise en compte sur les ETPT annoncés dans les deux cas de figure.

**L'USD-FO est attentive à ce que les tâches transférées permettent le reclassement sur place de l'ensemble des collègues concernés.**

**Pérenne ou pas ? :**

Selon la directrice générale, ce type de mission transférée est solide et non externalisable, donc la pérennité est plus que probable.

Les agents de Metz sont considérés comme restructurés et bénéficieront donc de l'accompagnement social et financier lié aux réformes. Il en est de même des agents en charge actuellement de Chorus dans les directions. Il est également possible que ce transfert soit l'occasion de permettre aux agents en charge de Chorus de saisir directement les états de frais dans l'application, permettant ainsi une gestion de bout en bout et délestant ainsi les agents de cette tâche à laquelle ils ne sont pas habitués.

## Concernant les agents touchés par ce transfert :

Les agents les plus impactés sont à la DI IDF, car ils s'occupent des agents Paris Spécial. Dans les PLI, les activités doivent être revues (immobilier, marchés) pour être mieux redéployées.

La directrice générale considère qu'il n'y aura aucun problème de reclassement, vu l'état des effectifs dans les PLI, tous les agents devraient pouvoir demeurer dans leur pôle, s'ils le souhaitent. Elle va demander aux DI d'actualiser les chiffres relatifs à la charge de travail qui doit être délocalisée à Metz et l'impact sur les effectifs en place.

**L'USD-FO regrette, toutefois, qu'une nouvelle mission n'ait pas pu être créée à Metz, plutôt que de privilégier un transfert de tâches, augmentant ainsi la liste des agents restructurés en douane...**

**Pour l'USD-FO, s'agissant des DI et de nos collègues nouvellement restructurés, il ne faut pas en profiter pour supprimer des ETPT dans les PLI mais surtout prendre aussi en considération le surcroît de travail immobilier et tâches des PLI, ce qui permettra de reclasser d'autant plus facilement les collègues actuellement en charge de Chorus... Il est en effet essentiel d'améliorer le soutien logistique aux services, comme le demandent de façon récurrente les agents de terrain.**

**L'USD-FO exige d'informer au plus vite les agents en charge de cette mission ainsi que les DI.**

## II – Nouvel arrêté de formation initiale B et C

**L'USD-FO** s'étonne de découvrir ce projet d'arrêté pour simple information alors que celui concernant la réforme de la formation initiale des Inspecteurs avait été soumis à vote en CSA (ex-CTR). La grande majorité des formateurs de La Rochelle a découvert le texte final tout comme les OS lors de ce CSA R alors qu'une réunion d'ensemble, des groupes de travail dédiés auraient pu être mis en place.

**L'USD-FO** dénonce ce calendrier au pas de charge même si la direction générale fait entendre que c'est une demande de la DGAFP aux fins d'harmonisation et qu'il n'y a aucune obligation légale à le soumettre au vote du CSA...

**Pour l'USD-FO la boussole du dialogue social de la DG est ENCORE aléatoire !**

Il ressort essentiellement que la 9ème session de contrôleurs-stagiaires qui rentre le 20 novembre prochain doit connaître le périmètre de leur formation, et celui-ci doit être fixé à des fins juridiques, dont acte ! Ainsi la DG procède à des changements majeurs notamment en matière de notation :

Activités sportives : **Il n'y a plus de sport ! UBUESQUE !** Le TIR et la TPCI ne donnent plus droit à des notes mais une habilitation et un passage du niveau 2 en TPCI, plus exigeant que les autres. L'END LR va offrir aux stagiaires l'accès à des équipements divers pour maintenir leur capacité sportive. Seule satisfaction l'abrogation du mémoire pour les opco jugé trop chronophage et inéquitable.

La formation au 1<sup>er</sup> secours (PSC1) dans la formation initiale est en cours d'étude et une formation en intervention sur dispositif routier mené par une société qui travaille avec Vinci (sur les autoroutes). (#àsuivre).

**Intégration d'évaluation dans le module en continu. Préparation à l'effort avant de pratiquer les modules pratiques de défense et intervention. Cadre lisible pour les stagiaires et pratique à mettre en place par l'école.?**

**L'USD-FO exprime son étonnement et son insatisfaction quant au retrait du sport en tant qu'épreuve pour des agents de la surveillance. L'administration se targue d'instaurer une forme d'équité afin de ne plus assister à un classement tronqué en raison des nombreux « champions » sportifs à chaque session au mépris de la cohérence pédagogique.**

**L'USD-FO réclame depuis longtemps le retour des heures de sport obligatoires dans le cadre du suivi et de la préparation physique des agents de la surveillance et même au-delà.**

### **III – Présentation de la mission de recodification du Code des Douanes National**

La loi du 18 juillet 2023 « visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces », a habilité le Gouvernement à recodifier le code des douanes par voie d'Ordonnance dans un délai de 36 mois. L'objectif affiché de la mesure est de réécrire le code des douanes par voie législative pour le rendre plus lisible et juridiquement plus sûr, ce dernier n'ayant pas été refondu depuis 1948.

Les travaux de recodification seront menés par une mission rattachée à la DG et pilotée par un Conseiller-Maître du Conseil d'État et débuteront le 16 octobre 2023.

Le projet fera l'objet :

- d'un cadrage par la DG (périmètre, plan, rédaction),
- d'échanges avec les services déconcentrés,
- de la consultation d'experts extérieurs à la Douane (universitaires, magistrats, avocats, entreprises),
- d'une validation par les organismes institutionnels (Commission supérieure de codification, Conseil d'État).

Ce chantier était déjà inscrit en 1993 dans le carnet du 1<sup>er</sup> ministre. Il a été actualisé avec la censure de l'article 60 par le Conseil Constitutionnel. En plus de cela se rajoutera 3 chantiers :

- Les codifications d'autres codes qui concernent la douane se retrouveront donc dans notre nouveau code des douanes.
- Aligner les dispositions des CI appliqués et harmonisé avec les droits de douane, simplification.
- Harmoniser le droit métropolitain et ultra-marin.

L'administration des douanes doit produire un code opérationnel, lisible pour les agents et juridiquement sûr. Méthode revendiquée comme participative avec les agents. Un référent par DI sera désigné.

**Cette mission possède une dimension stratégique car cela touche à l'ossature de l'administration.**

#### **⇒ Position de l'USD-FO :**

**Ce travail de recodification s'inscrit dans la continuité de la loi ayant profondément modifié l'article 60. L'administration a indiqué que l'objectif n'était pas de supprimer des prérogatives mais de les réorganiser. Nous serons vigilants sur ce dossier car de nombreux articles du code des douanes sont issues de lois récentes (retenue douanière, livraisons surveillées, réquisitions, sanctions délictuelles,...).**

**D'autres articles plus anciens sont emblématiques des spécificités du Code des douanes (présomption de fraude du détenteur, droit de transaction, réputation de contrebande) qui sont étroitement liées au mode de constatation des infractions douanières (flagrance) et à l'efficacité de la sanction.**

**Tout effacement de ces spécificités dans un code « moderne », ressemblant à un « sous-code » pénal, conduira un affaiblissement des missions douanières.**

**De même que la réécriture des pouvoirs en matière de douane et de contribution indirecte dans un code unique pose question, le périmètre n'étant pas harmonisé.**

**Nous soulignerons également le défi que cela représente en matière de formation dans un contexte d'évolution incessante du cadre réglementaire d'intervention.**

### **IV – Création de la BSE de Beauvais-Tillé**

Tout en se réjouissant d'une création, l'USD-FO déplore le gâchis d'une fermeture d'il y a 20 ans, d'où la difficulté actuelle de retrouver des locaux qui depuis ont été récupérés par la PAF !

L'effectif cible est calibré à 15 agents, ce qui semble bien faible. Le schéma d'emploi de la DI sera renforcé à cette fin. **Pour l'USD-FO** la brigade est également sous encadrée (absence de cat A) tout comme les emplois financés par le BOP de la DI HDF ; sur ces points nous sommes donc fortement réservés.

Concernant les missions, le PPF ne sera pas tenu par la douane. De même, il n'y a actuellement pas de fret sur cet aéroport. L'installation d'une borne Pablo est à l'étude. Au niveau immobilier les travaux seront terminés avant les JO/JP promet la DG... la 1<sup>re</sup> pierre doit être posée en octobre.

Le régime horaire annoncé est de 10 heures, car l'aéroport est ouvert de 6 heures à minuit selon l'administration. Les organisations syndicales soulignent la "concurrence" de Roissy tout proche qui tourne avec un régime de 12 heures, ce qui peut limiter la sédentarisation des agents sur Beauvais et, à terme, constituer des points de blocage ou de contestation des conditions d'exercice des agents.

**L'USD-FO a exigé le versement de la prime ISA ainsi que l'attribution des 50 points de bonification pour les mutations aux agents de la BSE de Beauvais-Tillé.**

## V – A retenir des Questions Diverses

### - JO 2024:

Madame la directrice générale rappelle que la douane sera notamment uniquement mobilisée des missions douanières (le dédouanement et la LCF). La question d'une prime exceptionnelle directionnelle pour les agents concernés est à l'étude. **Pour l'USD-FO** cette prime doit être significative. Le report des congés et le déplafonnement des CET pour les agents concernés seront autorisés. Les problématiques relatives aux logements, aux gardes d'enfants sont actuellement à l'étude.

Le point d'achoppement concerne le taux de mobilisation (parfois jusqu'à 100%) imposé à certaines directions (principalement IDF, DIPA, Hauts de France, PACA) pendant plusieurs semaines. **Pour l'USD-FO**, cette contrainte semble disproportionnée par rapport aux missions dont la DGDDI a la charge.

### - Prime "pouvoir d'achat" :

Les chiffres pour la douane sont édifiants :

**5925 agents vont en bénéficier dont 3341 cat C, 2460 cat B, 128 cat A, sans préciser les montants exacts qui seront versés...**

**L'USD-FO est attachée aux primes collectives pérennes et au dégel du point d'indice ; les autres solutions, bien que louables, ne sont ni équitables ni satisfaisantes pour répondre efficacement à l'inflation et à l'oubli constant des fonctionnaires.**

Prochain CSA R le 14 décembre.

\*\*\*\*\*

**Vos représentants à ce CSA R :  
Edgar ESCAVI, Salvatore LUNESU,  
Laurent-Théo JOLY et Nicolas TREMOLLET**

**Nous rejoindre : cliquer [ICI](#) (SNCD-FO) ou [ICI](#) (SND-FO)**